

N/REF : 17/12/2025 11H47 C:000003 I:02684
V/REF : AC/C34974
V/Email reçu le Mercredi 17/12/2025 a 11H47

SELON DEVIS N° 5120081

V/REF.IMM. THE

IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE

1/7, RUE DES GLENAN

35132 VEZIN LE COQUET

AIGUILLON CONSTRUCTION

SA HLM

60 Avenue du Canada

CS50147

35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le

03 Mars 2026

Référence Marché: 024089-MNU-003

LOCALISATION : RUE 7 GLENAN - MME CASAERT GESTIONNAIRE 06 46 62 60 28
+ ATOUT HABITAT

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5120081 du 17/12/2025 d un montant de
1188,00€ TTC

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 04 ET 17/02

PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

OUVERTURE PLAFOND POUR 2 TRAPPES DE VISITE BAT 1 ET BAT 7

FABRICATION DE 2 TRAPPES DE VISITE AU BAT 1 ET BAT 7

POSE ET FIXATION DE 2 TRAPPES DE VISITE

CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 23/02/26 a 17H29 acasaert@aiguillon.com

BB TT Email envoyé le 17/12/25 a 11H34 Mme A. CASAERT

Suite a donner : OUI. Le 19/01/2026 a 17:32

Suite a donner : OUI. Le 20/01/2026 a 13:52

Suite a donner : OUI. Le 04/02/2026 a 14:57

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 23/02/26 A 17:27 MME A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	1080,00	1080,00
	TOTAL H.T.		1080,00
	T.V.A. a 10,00%		108,00
	TOTAL T.T.C.En EURO		1188,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.